

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2023-57 – Autorisation d’occupation du domaine public – Déménagement rue du Général de Gaulle.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l’entreprise GAUTHIER Déménagements,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement rue du général de Gaulle devant le bureau de Poste, pour permettre la réalisation d’un déménagement,

ARRETE

Article 1 : Du mardi 11 juillet 2023 à 08 heures au mercredi 12 juillet 2023 à 19 heures, 3 places de stationnement seront réservées à l’entreprise GAUTHIER Déménagements, devant le bureau de poste. A l’issue du déménagement, les places devront être laissées propre et en état.

Article 2 : Les services de la ville de Maîche mettront en place la signalisation pour matérialiser le présent arrêté.

Article 3 : La gendarmerie et le service de police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur le responsable de l’entreprise GAUTHIER Déménagement,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville de Maîche.

Publié sur le site internet le 23 juin 2023

Maiche, le 22 juin 2023

Le Maire,
Régis LIGIER

